

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2021

Séance plénière du 25/03/2021

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____

**AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A
L'ANNEXE VI DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE POUR LA PREVENTION DE LA
POLLUTION PAR LES NAVIRES (MARPOL),
ADOPTÉE LE 02 NOVEMBRE 1973 A LONDRES EN
ANGLETERRE**

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo à l'annexe VI de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), adoptée le 02 novembre 1973 à Londres en Angleterre.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 25 mars 2021

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN